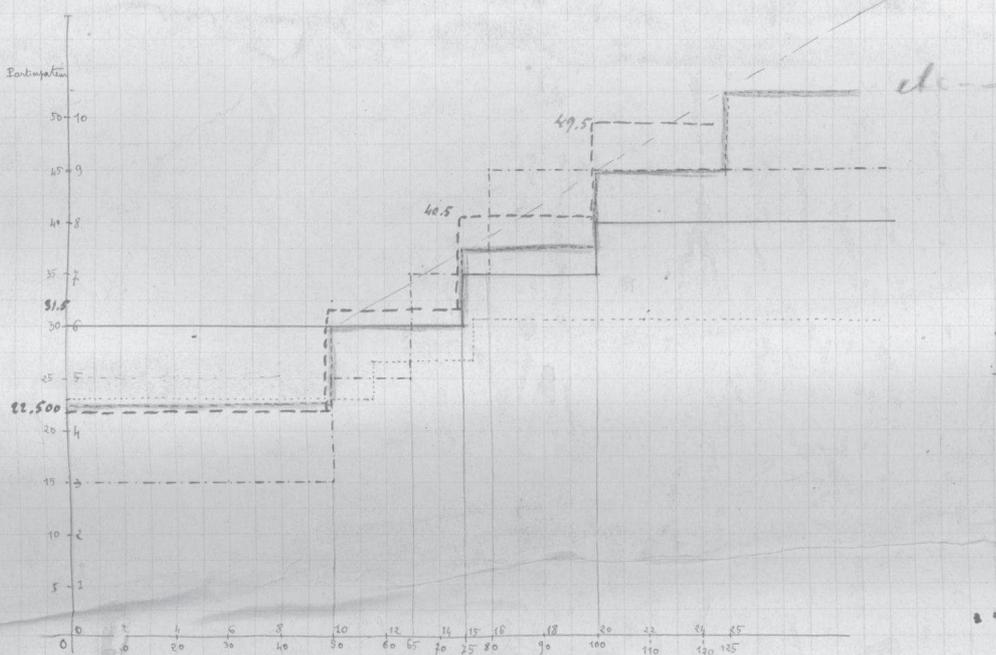


Tracte' Midi - P-C-L.

- Tracte' de 1898 _____
- Proposition Midi - - - - -
- Contre-proposition P.C.L.
- Formule à peine _____
- Formule proposée par le P.C.L. - - - - -



Engagement (en millions de francs)
 millier francs en (1 franc = 5 francs)

SL

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
A TRACTION ELECTRIQUE
de
PIERREFITTE, CAUTERETS à LUZ

PARIS (IX°)
==

Paris, le 23 décembre 1932

M. Malley
monté à la gare le 11/12/32
[Signature]

Monsieur le CHEF DE L'EXPLOITATION
de la Compagnie du Midi
54, Boulevard Haussmann, PARIS



Monsieur le CHEF DE L'EXPLOITATION,

Comme suite à notre lettre du 4 novembre et aux conversations que nous avons eues avec vos services, postérieurement à cette date, nous avons l'honneur de vous informer que nous renonçons pour le moment à transformer l'organisation du service à la gare de Luz.

A partir du 1er janvier prochain la mode de traction sera seul modifié sur la lignede Pierrefitte à Luz; des autobus remplaceront les trains, mais le service direct sera assuré comme autrefois.

Il est possible que nous reprenions ultérieurement la question, mais il nous paraît préférable pour le moment de conserver l'organisation administrative antérieure.

Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de faire connaître nptre point de vue au cours d'un entretien téléphonique avec le service de M.le MASNE. La présente lettre n'est qu'une confirmation des conclusions de cet entretien.

Veillez agréer, Monsieur le CHEF DE L'EXPLOITATION l'assurance de notre considération distinguée.

Cie des Chemins de fer à Traction électrique
de Pierrefitte, Cauterets & Luz

L'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR

signé:

[Signature]

CB N° 4035 - Copie transmise au Service Général à titre de renseignement comme suite à la note CBan° 3287/84.483 du 25 novembre dernier.
Paris, le 3 janvier 1933
L'INSPECTEUR GENERAL DU SERVICE COMMERCIAL,

GB

CHEMINS DE FER DU MIDI

Paris, le 28 novembre 1932.

1^{re} DIVISION
EXPLOITATION

54, Boulevard Haussmann
(IX^e Arrondissement)

Reg. du Commerce, Seine n° 46.487

SERVICE COMMERCIAL



CB

N° 3287 / 84483

NOTE

Rappelez dans la réponse,
avec la date et le numéro de la présente,
l'indication du service.

pour le Service Général

Adresse Télégraphique :

CHEMINS MIDI 96 PARIS

Le Service Commercial adresse sous ce pli au Service Général la copie d'une lettre de la Compagnie de P.C.L. nous informant que la voie ferrée de Pierrefitte-Nestalas à Luz St-Sauveur va être vraisemblablement déclassée auquel cas le Service des trains serait remplacé par un service d'autobus à partir de janvier 1933.

Le Service Commercial prépare un projet de traité de réexpédition G.V. et P.V. à passer avec la dite compagnie le transport des marchandises entre la gare de Pierrefitte et les localités de Luz et, éventuellement, de Barèges ou Gavarnie.

En ce qui concerne les voyageurs, rien ne sera changé à l'organisation actuelle, la Compagnie du P.C.L. préférant, pour le moment, tout au moins, maintenir en fonctionnement sa gare de Luz.

-1-

Dans la nouvelle organisation, la gare de Pierrefitte ne serait donc plus la gare commune Midi - P.C.L. en ce qui concerne la ligne de Luz, que pour le service des voyageurs.

Le Service Commercial ne peut dans ces conditions que laisser le soin au Service Général d'examiner, d'accord avec la Compagnie P.C.L., quelles doivent être les modifications à apporter aux deux conventions de communauté de la gare de Pierrefitte, en raison de la nouvelle situation.

L'INSPECTEUR GENERAL DU SERVICE COMMERCIAL,

M. Mathieu

FG

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
de Pierrefitte-Cauterets
et Luz

Paris, le 4 novembre 1932

Siège social, 3 rue Meyerbeer
Paris (IX^e)

Monsieur le Chef de l'Exploitation
de la Compagnie du MIDI
54 Boulevard Haussmann
Paris

Nous avons l'honneur de vous informer que nous sommes en pourparlers avec le Département des Hautes-Pyrénées pour modifier l'exploitation de la ligne de Luz. La voie ferrée sera vraisemblablement déclassée et le service des trains remplacé par un service d'autobus à partir de Janvier 1933 .

Nous désirerions évidemment conserver aux usagers tous les avantages offerts par le service actuel, c'est-à-dire ceux du trafic direct avec votre Compagnie, sans rupture à Pierrefitte ni pour les voyageurs eux-mêmes ni pour leurs bagages, tout en tirant parti de la plus grande souplesse permise par le nouveau mode de transport .

Mais nous désirerions également profiter de cette transformation qui va être accompagnée d'une baisse sensible des tarifs pour simplifier l'organisation de notre gare de Luz car le service actuel entraîne des frais qui ne sont plus justifiés par le trafic .

C'est pourquoi nous nous permettons d'avoir recours à votre expérience pour vous demander de vouloir bien envisager et nous proposer la solution qui pourrait vous paraître la plus simple tout en donnant le maximum de satisfaction aux usagers . Nous avons d'ailleurs eu l'occasion ~~d'entretenir~~ d'entretenir verbalement vos services

.....

de la question qui nous intéresse et la présente lettre n'est qu'une confirmation de nos demandes verbales et un remerciement pour l'aimable accueil que nous avons reçu .

Pour le service des voyageurs , nous pensons à priori qu'il n'y a rien de à changer . Nous avons tout d'abord songé à vous demander le maintien du trafic direct tout en reportant les opérations de la gare de Luz à Pierrefitte ; mais nous croyons qu'il vaut mieux y renoncer pour le moment .L'essentiel étant de donner aux voyageurs le maximum de facilités, il y a intérêt à ce que le service direct soit bien assuré aussi bien au départ de Luz qu'à l'arrivée et même éventuellement pour les " au delà" de Luz: Barèges ou Gavarnie .Donc il nous paraît préférable de maintenir à Luz, tout au moins au début , le personnel nécessaire pour assurer ce service .Si plus tard l'expérience montrait que la gare de Luz peut être totalement supprimée sans inconvénient sérieux , nous envisagerions volontiers et avec empressement cette suppression, mais il n'est pas nécessaire de tout faire en même temps .

Pour les marchandises , au contraire , nous pensons qu'il est totalement inutile de conserver une gare à Luz.Ce serait croyons-nous, mal tirer parti, tout au moins pour la P.V. d'un moyen de transport qui permet sans frais beaucoup plus élevés la livraison directe chez le destinataire lui-même ou l'enlèvement au domicile de l'expéditeur et ce serait créer à la gare de Luz une organisation inutile .

Aussi nous désirerions pour le service des marchandises être traités comme correspondants de votre Compagnie , les opérations définitives s'effectuant à la gare de Pierrefitte .

Il resterait à voir si cette organisation conviendrait aussi bien à la G.V. qu'à la P.V. A priori nous pensons que oui .

Bien entendu les indications qui précèdent ne sont qu'un schéma de l'organisation que nous désirerions pouvoir adopter ; nous serons très heureux si vous voudriez bien nous aider de vos conseils avant le choix du mi

d'exploitation définitif qui devra vraisemblablement faire l'objet d'une nouvelle convention avec votre Compagnie .

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de l'Exploitation, l'assurance de notre considération distinguée .

L'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR

Signé :

gou de Pienstijl

(1) Service mandataires des entreprises
à P.C.T. devant correspondants.
} Voyages et voyages vers la charge

} Sur content, men de charge

M. de Maure n'est occupé de
la gérance (1)

Communauté

Mid- P.C.L

Parrefite - Nos

Quaternary

Other
on others

T
- on
fare

Quaternary

new people doing
development in
our les in collaborations